

Ondes Electromagnétiques

La CGT répond à la Direction des « Ressources Humaines »

La CGT Atos/Bull souhaite faire une mise au point concernant le message de M. Estrade que certains collègues ont reçu, à propos des problèmes liés aux ondes électromagnétiques et à l'émission « complément d'enquête » de France 2 diffusée récemment.

Nous reprenons les passages du message en apportant, en rouge, notre point de vue.

(En dernière page, le message auquel nous faisons ici référence)

« Il existe à ce jour 7 cas confirmés chez des collaborateurs ou anciens collaborateurs ayant travaillé sur l'ancien site Bull aux Clayes-Sous-Bois. Ces cas concernent des collaborateurs dont les plus anciens ont quitté le Groupe en 2002. »

- ▶ 4 de nos collègues sont décédés en 2020 et le plus récent de ces cas travaillait encore aux Clayes en 2019.

« Il n'y a pas de cas chez les salariés d'Atos à Bezons. Deux cas chez des salariés de Worldline ont été signalés en décembre 2018. »

- ▶ La société Worldline faisait partie du groupe quand les salariés sont tombés malades même si ce n'était pas encore déclaré. Les étages immédiatement supérieurs et inférieurs sont occupés par Atos. Il s'agit de bureaux face au centre de calcul Free bardé d'antennes relais sur le toit.

« Aucun nouveau cas n'a été constaté depuis la fin de la réalisation du reportage (juillet 2020). »

- ▶ M. Estrade, avez-vous les dernières informations ?

« Tout comme le concède in fine le reportage, la relation entre les décès de nos collègues et les ondes électromagnétiques n'est, à ce jour, aucunement démontrée et aucune base scientifique ou même statistique ne permet d'établir un lien entre l'environnement du site et la prévalence des cas. »

- ▶ Ce n'est pas parce qu'on ne sait pas, que cela n'existe pas. Le nombre de cas, **très fortement supérieur à la moyenne nationale**, est un fait qui impose de se poser des questions et d'entreprendre des recherches. Un expert qui ne constate rien d'anormal alors qu'il y a déjà 7 morts, ne doit pas chercher les bons éléments aux bons endroits. De nombreuses études internationales établissent le lien entre décès et ondes électromagnétiques. Ce qui a conduit l'OMS (organisation mondiale de la santé), l'ANSES (Agence nationale de sécurité de l'environnement et de la santé) et le projet de résolution législative de la commission Tamino, à préconiser un seuil maximum 30 fois inférieur à celui que fixent les normes Françaises.

« Des mesures indépendantes de l'exposition aux champs électromagnétiques ont été réalisées par des cabinets agréés. Elles montrent que le site des Clayes-Sous-Bois est pleinement conforme aux normes françaises et européennes en vigueur en matière de CEM. »

- ▶ L'objectif du reportage, entre autres, était de montrer que les normes françaises n'avaient pas suivi les évolutions technologiques. Ces normes seraient obsolètes. Les bureaux de contrôle missionnés par Atos sont agréés COFRAC. Leur mission concerne l'évaluation de la conformité aux normes en vigueur. Celles-ci ne prennent en compte que les effets à court terme sur la santé. Tous ces bureaux de contrôle ont **interdiction** d'investiguer les risques à long terme et d'exprimer un avis dessus. C'est là toute la différence avec le CRIIREM qui veut garder son indépendance et sa liberté d'analyser la réalité. La direction passe sous silence les mesures du CRIIREM .

« Une campagne d'évaluation avec Bureau Veritas relative à la pollution des sols et à la radioactivité a été réalisée en juillet 2020 aux Clayes-Sous-Bois et démontre la conformité de l'ensemble du site sur les aspects de pollution liés aux pesticides et à la radioactivité. »

- ▶ Ce qui est mis en cause aux Clayes ce sont les ondes électromagnétiques. Mais si Véritas travaille sur la pollution des sols et la radioactivité, comme il travaille sur les ondes, avec les mêmes contraintes d'habilitation, nous sommes en droit de nous poser des questions sur les résultats obtenus.

« Les résultats de ces évaluations sont à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient les consulter ici >> »

- ▶ Il est étonnant de ne pas trouver les rapports d'AXIUM et du CRIIREM, experts désignés en son temps par le CHSCT des Clayes, sur le site en question.

« Atos poursuit actuellement tous les axes de recherche pour définir s'il existe des liens permettant d'identifier une ou des causalités communes aux cas constatés, à travers en particulier, l'élaboration de Curriculum Laboris *. »

- ▶ Cela fait 6 mois que les RP réclament ces Curriculum Laboris sans jamais pouvoir les obtenir. Pourtant M. Q.....n ** avait clairement annoncé aux RP des Clayes en présence de M. Elie Girard le 3 juillet 2020 que ces curriculum laboris étaient disponibles. Depuis la direction invente de nombreux arguments sidérants pour ne pas les diffuser : données confidentielles de santé (ils sont dé-cédés), RGPD, droit à l'oubli (Quel rapport ?) et enfin formulaire de confidentialité abusif.

« Très prochainement, nous allons installer des capteurs sur le campus des Clayes-Sous-Bois pour une évaluation, en temps réel et sur le long terme, des niveaux de CEM. »

- ▶ Nous demandons que le CRIIREM participe à la mise en place de ces capteurs ainsi qu'à l'exploitation des résultats : Quel type de sondes ? Où les poser ? Comment analyser les résultats ? Là est toute la problématique.

« A ce jour il n'y a pas de données consensuelles et incontestées, émanant des autorités sanitaires, sur les risques des ondes électromagnétiques, c'est pourquoi il nous semblait important de corriger les faits relevés dans ce reportage mais aussi de renforcer notre approche basée sur les principes de précaution et de transparence. »

- ▶ Le même discours avait été tenu en son temps à propos de la radioactivité ou de l'amiante. Et, encore une fois, s'il n'y a pas de problème, pourquoi nos collègues sont-ils morts ? « Précaution et transparence » ? La direction veut-elle parler des rapports du CRIIREM qui ne figurent pas sur SharePoint au côté des autres rapports ? Ou bien du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques, document permettant à chaque salarié d'évaluer les risques sur un site) qui ne mentionne même pas les risques mis en avant par le CRIIREM ?

« Nous mettons actuellement tout en œuvre pour veiller à votre sécurité dans l'exercice de vos activités professionnelles »

- ▶ Considérer qu'il n'y a pas ou plus de problème alors qu'il y a eu 7 décès et que la direction affirme ne pas en connaître la cause, est tout à fait contradictoire. M. Q.....n a affirmé dans ce reportage qu'il travaillerait sans inquiétude dans un bureau exposé à 12 VM. Ces propos démontrent bien que rien n'est mis en place pour veiller à la sécurité des salariés. Bien au contraire, ils inquiètent vraiment.

Des questions, sur n'importe quel sujet de votre travail ? Contactez-nous à notre adresse mail

Consultez notre site : <http://www.cgtatos.org>

cgtatosbull@cgtatos.org

Actualité

Mesures des ondes
électromagnétiques



Atos

@Atos France - For Internal Use Only

Cher(e)s collègues,

France 2 a diffusé hier, en fin de soirée, un reportage de l'émission "Complément d'enquête" sur la 5G et la téléphonie mobile et l'impact sanitaire, avéré ou supposé, des ondes électromagnétiques (CEM).

A titre d'illustration, le reportage s'est arrêté sur la situation de notre site des Clayes-Sous-Bois où il a été recensé par la médecine du travail que sept de nos collègues ou anciens collègues, parmi tous les salarié(e)s qui ont pu fréquenter le site sur ces 20 dernières années, ont été affectés par un cancer du cerveau dont certain(e)s malheureusement décédé(e)s.

L'ensemble de la communauté Atos est extrêmement touchée et préoccupée de cette situation et des conséquences tragiques de cette pathologie. Depuis la première alerte par le médecin du travail, Atos a fait le choix de la transparence et regrette que le drame qui a touché certains de nos collègues soit ainsi utilisé.

Pour ne s'en tenir qu'aux faits, il convient de corriger plusieurs éléments :

- Il existe à ce jour 7 cas confirmés chez des collaborateurs ou anciens collaborateurs ayant travaillé sur l'ancien site Bull aux Clayes-Sous-Bois. Ces cas concernent des collaborateurs dont les plus anciens ont quitté le Groupe en 2002.
- Il n'y a pas de cas chez les salariés d'Atos à Bezons. Deux cas chez des salariés de Worldline ont été signalés en décembre 2018.
- Aucun nouveau cas n'a été constaté depuis la fin de la réalisation du reportage (juillet 2020).
- Tout comme le concède in fine le reportage, la relation entre les décès de nos collègues et les ondes électromagnétiques n'est, à ce jour, aucunement démontrée et aucune base scientifique ou même statistique ne permet d'établir un lien entre l'environnement du site et la prévalence des cas.

Dès que la situation de nos collègues a été connue, la direction du site des Clayes et vos instances représentatives, notamment le CHSCT, ont mis en œuvre une série d'actions pour comprendre la cause des cas constatés et protéger tous les salariés.

- Des mesures indépendantes de l'exposition aux champs électromagnétiques ont été réalisées par des cabinets agréés. Elles montrent que le site des Clayes-Sous-Bois est pleinement conforme aux normes françaises et européennes en vigueur en matière de CEM. Nous avons décidé d'étendre ces mesures des champs électromagnétiques pour couvrir l'ensemble des sites Atos en France.
- Une campagne d'évaluation avec Bureau Veritas relative à la pollution des sols et à la radioactivité a été réalisée en juillet 2020 aux Clayes-Sous-Bois et démontre la conformité de l'ensemble du site sur les aspects de pollution liés aux pesticides et à la radioactivité.
- Les résultats de ces évaluations sont à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient les consulter ici >>.
- Atos poursuit actuellement tous les axes de recherche pour définir s'il existe des liens permettant d'identifier une ou des causalités communes aux cas constatés, à travers en particulier, l'élaboration de Curriculum Laboris.
- Très prochainement, nous allons installer des capteurs sur le campus des Clayes-Sous-Bois pour une évaluation, en temps réel et sur le long terme, des niveaux de CEM.

A ce jour il n'y a pas de données consensuelles et incontestées, émanant des autorités sanitaires, sur les risques des ondes électromagnétiques, c'est pourquoi il nous semblait important de corriger les faits relevés dans ce reportage mais aussi de renforcer notre approche basée sur les principes de précaution et de transparence.

Nous mettons actuellement tout en œuvre pour veiller à votre sécurité dans l'exercice de vos activités professionnelles. Nous vous tiendrons informé(e)s des prochaines avancées.

Enfin, je vous rappelle que vos correspondants RH sont à votre disposition et, si vous avez des questions spécifiques ou complémentaires, vous pouvez les adresser à questions@atos.net.

Très cordialement,

Jean-Michel Estrade
Directeur des Ressources Humaines
Atos France

* Qu'est ce qu'un curriculum laboris ? Il s'agit de l'histoire professionnelle de chaque salarié, compilant les différentes professions exercées en y intégrant toutes ses expositions aux risques chimiques, mécaniques, psychologiques ou autres, y compris celles qui n'ont été que ponctuelles.

** M. Q.....n est Chef d'établissement du site des Clayes sous Bois.

Pour ceux qui n'ont pas vu l'émission « Complément d'enquête » de France2 qui parle du site Atos des Clayes et de la problématique des Champs électro magnétiques, voici le lien :

<https://www.france.tv/france-2/complement-d-enquete/2063337-5g-l-onde-d-un-doute.html>